

<http://www.ayn.fr/spip.php?article999>



12 mars 2019 - Conseil Municipal

- Démocratie locale - Conseil Municipal - Séances du Conseil Municipal -



Publication date: jeudi 28 février 2019

Creation date: 12 mars 2019

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- [2019-03-12-01 Compte administratif 2018](#)
- [2019-03-12-02 Compte de Gestion 2018](#)
- [2019-03-12-03 Affectation du résultat 2018](#)
- [2019-03-12-04 Vote des taux d'imposition \(...\)](#)
- [2019-03-12-05 Vote du Budget Primitif](#)
- [2019-03-12-06 Marché de travaux rampe Mairie-École](#)
- [Questions diverses](#)

L'an 2019 le 12 mars, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Frédéric TOUIHRAT, Maire

En présence de :

Suzanne BIESSY, Sandra FRANCONY, Alain GUICHERD, Jean-Charles MARCEL, François RIGAUD, Éric POBEL, Christophe VEUILLET, Christophe BELLEMIN-NOËL

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Maire, Frédéric TOUIHRAT, sort.

2019-03-12-01 Compte administratif 2018

Sous la présidence de Suzanne BIESSY, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit en Euros	Recettes ou Excédents en Euros	Dépenses ou Déficit en Euros	Recettes ou Excédents en Euros	Dépenses ou Déficit en Euros	Recettes ou Excédents en Euros
Résultats reportés	2 979,56	0,00	0,00	222 648,37	2 979,56	222 648,37
Op ^o de l'exercice	190 599,60	0,00	0,00	191 250,81	0,00	651,21
TOTAUX	193 579,16	0,00	0,00	413 899,18	2 979,56	223 299,58
Résultats de Clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	70 709,84	0,00	0,00	0,00	70 709,84	0,00
TOTAUX CUMULÉS	264 289,00	0,00	0,00	413 899,18	70 709,84	223 299,58
RÉSULTATS DÉFINITIFS	264 289,00	0,00	0,00	413 899,18	0,00	149 610,18

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

Le Maire, Frédéric TOUIHRAT, entre.

2019-03-12-02 Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- approuve le compte de gestion

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2019-03-12-03 Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RÉSULTAT CA 2017 En Euros	VIREMENT À LA SECTION DE FONCTION- NEMENT En Euros	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 En Euros	RESTES A RÉALISER 2018 En Euros	SOLDE DES RESTES A RÉALISER En Euros	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT En Euros
				Dépenses		
Investissement	-2 979,56		-190 599,60	70 709,84	-70 709,84	-264 289,00
Fonctionnement	238 944,83	16 296,46	191 250,81	Recettes		413 899,18

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12 /2018	413 899,18
Affectation obligatoire :	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	264 289,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	149 610,18
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12 /2018	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2019-03-12-04 Vote des taux d'imposition 2019

Le 3e Adjoint, chargé des finances

rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition pour l'année 2019 en ce qui concerne la taxe d'habitation, et les taxes foncières (bâti et non-bâti)

Considérant les investissements qui ont été fait ces dernières années et ceux à venir,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

décide de ne pas modifier les taux d'imposition

dit que les taux 2019 resteront les suivants :

taxe d'habitation : 9 % inchangé

taxe foncier bâti : 17,50 % inchangé

taxe foncier non bâti : 73,50 % inchangé

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2019-03-12-05 Vote du Budget Primitif

Le 3e Adjoint, chargé des Finances, présente le Budget primitif 2019 tel qu'il a été proposé par la Commission Finances.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT(€)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT(€)	
011 Charges à caractère général	137 984,37	002 Excédent antérieur reporté	149 610,18
012 Charges de personnel	100 300,00	70 Produits des services	50 100,00
014 Atténuation de produits	11 269,25	73 Impôts et taxes	123 200,00
023 Virement à la section investissement	167 434,01	74 Dotations et participations	89 800,00
65 Autres charges de gestion courante	27 350,00	75 Autres produits de gestion courante	51 500,00
66 Charges financières	3 372,55	013 Atténuations de charges	500,00
67 Charges exceptionnelles	17 000,00		
	464 710,18		464 710,18
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT(€)		RECETTES D'INVESTISSEMENT(€)	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	193 579,16	021 Virement de la section de fonctionnement	167 434,01
10 Dotations et fonds de réserves	3 000,00	1068 affectation du résultat	264 289,00
16 Emprunts et dettes assimilées	41 198,48	10 Dotations et fonds de réserves	42 500,00
20 Immobilisations incorporelles	30 000,00 +RAR 720,00	13 Subventions d'investissement	20 886,00
45 Compta rattachée	8 250,40	16 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
21 Immobilisations corporelles	165 871,93 +RAR 69 989,84	45 Compta rattachée	8 250,40
		21318 Autres Bâtiments communaux	8 250,40
TOTAL	512 609,81	TOTAL	512 609,81

Considérant les éléments proposés par la Commission Finances

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte le budget primitif 2019 du budget principal de la Commune, arrêté comme suit :
 - s'équilibre en fonctionnement à 464 710,18 Euros
 - virement à la section d'Investissement : 167 434,01Euros
 - s'équilibre en Investissement à 512 609,81 (restes à réaliser compris)

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2019-03-12-06 Marché de travaux rampe Mairie-École - Attribution du Lot 4

Le Maire

- rappelle au Conseil Municipal que les 3 premiers lots du marché en question ont été attribués à l'occasion de la séance du conseil municipal du 26 février 2019 (délibération n° 2019-02-26-04)
- rappelle que le lot 4 « Serrurerie »
 - a reçu une proposition dont le montant s'écarte sensiblement de l'estimation effectuée par le maître d'oeuvre

- a fait l'objet d'une procédure complémentaire conformément à l'article 60 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- que les précisions nécessaires à la prise de décision ont été apportées

- propose au Conseil d'attribuer le marché pour le lot 4 « Serrurerie »

Considérant les offres présentées et vérifiées et complétées

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal

- Attribue le marché comme suit :

Lot	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
4- Serrurerie	A2B SAVOIE Novalaise	9 517,14 Euros	11 420,57 Euros

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux pour le lot 4 et tout document nécessaire à sa réalisation

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

Questions diverses

- Classique des Alpes Juniors 2019
- Restriction de circulation route du Crêt

Fin de séance : 22h00

Prochaine séance : mardi 9 avril 2019 à 20h30